

FICHE DE DÉCLARATION DES PERFORMANCES

N° PVPAR'REFLEXALUNE2013

1 - Code d'identification unique du produit type :

PAR'REFLEX® ALU

2 – Numéro de type, de lot ou de série ou tout autre élément permettant l'identification du produit de construction, conformément à l'article 11, paragraphe 4 :

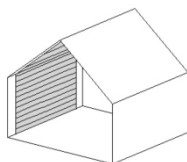
PAR'REFLEX®ALU (Indiquée sur l'emballage et imprimée sur le produit)

3 - Usage ou usages prévus du produit de construction, conformément à la spécification technique harmonisée applicable, comme prévu par le fabricant :

Écran Pare-Vapeur mis en œuvre sur support continu ou discontinu, conformément au DTU 31.2 et au CPT 3560-V2.

4 - Nom, raison sociale ou marque déposée et adresse de contact du fabricant, conformément à l'article 11, paragraphe 5 :

UBBINK France S.A.S - 13 rue de Bretagne – Z.A Malabry - BP 4301 - 44 243 La Chapelle sur Erdre Cedex
Commercial : Tél. 02 51 13 46 46 - Fax 02 51 13 45 46
www.ubbink.com



5 – Le cas échéant, nom et adresse de contact du mandataire dont le mandat couvre les tâches visées par l'article 12, paragraphe 2 :

Non Listé

6 – Le ou les systèmes d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction, conformément à l'annexe V :

EVCP Système 3

7 - Déclaration de performances concernant un produit de construction couvert par une norme harmonisée :

EN 13984:2013

8 – Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction pour lequel une évaluation technique européenne a été délivrée :

Non émis

9 – Performances déclarées

DÉSIGNATION	SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES HARMONISÉES	UNITÉ	VALEUR	TOLÉRANCE	
Réaction au Feu	EN 13984:2013	Classe	E	-	-
Étanchéité à l'eau		Classe	conforme	-	-
Étanchéité à l'eau après vieillissement artificiel		-	-	-	-
Valeur Sd		m	200	-60	+60
Résistance en traction : L/T		-	-	-	-
Résistance en traction après vieillissement artificiel : L/T		N/50mm	>230 / >230	-	-
Résistance à la déchirure au clou : L/T		N	>110 / >110	-	-
Étanchéité		-	conforme	-	-

Note: L - Longitudinal / T - Transversal

10 - Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées indiquées au point 9.

La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4.

Signé pour le fabricant et en son nom par :

M. Mathelin Xavier
Directeur Général

Nantes le 15/01/2020

